PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
frais de poste non compris)...£1 0 0

Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, *franc de port.*

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14. **MONTREAL, VENDREDI 11 JUILLET 1851.** **No. 82.**

ESPAGNE.

Du concordat conclu entre Sa Sainteté le Pape Pie IX et la reine Isabelle II.

La monarchie constitutionnelle ne s'est établie en Espagne qu'à la suite d'une lutte acharnée, et le pays n'est pas encore bien remis des convulsions que lui a fait éprouver ce laborieux enfantement. Les institutions nouvelles, mal comprises ou acceptées avec défiance par le plus grand nombre, n'ont encore fait qu'effleurer les mœurs et les traditions nationales; *il en résulte un malaise général* et un fonds de sourd mécontentement que pourra seul calmer l'action persévérante d'un gouvernement véritablement dévoué aux intérêts du pays. La conclusion d'un concordat avec le Saint-Siége était la mesure la plus impérieusement nécessaire. Depuis vingt ans, l'Eglise avait été spoliée, ses ministres réduits à la misère, ses religieux dispersés; et, tandis que les habitants des grandes métropoles regrettaient les pompes du culte et la vie que répandaient autour d'eux de riches et puissants chapitres, le paysan voyait avec douleur tomber en ruine la petite église où se concentrent ses plus chères affections. Quelles qu'aient été d'ailleurs les intentions des différents ministères qui ont succédé aux spoliateurs, la nation faisait retomber sur le gouvernement nouveau la solidarité de cette grande iniquité.

Les populations encore profondément catholiques, malgré les efforts des diverses propagandes qui les travaillent, n'avaient vu qu'avec inquiétude et douleur les rapports de l'Espagne avec Rome, interrompus longtemps et renoués ensuite sans que la situation ait changé; les acquéreurs des biens ecclésiastiques, mal vus presque partout, n'étaient pas tranquilles sur l'avenir d'une propriété dont, malgré les illusions de l'intérêt, la conscience ne pouvait méconnaître l'illégitimité originelle. Il y avait là une plaie profonde, toujours douloureuse, qu'il fallait cicatriser sous peine d'en faire un foyer d'irritation permanent. L'Eglise, par l'abandon de ses droits, a soulagé l'Etat de cette difficulté menaçante; nous verrons à quelles conditions.

Avant d'entrer dans l'analyse du Concordat, nous devons hautement protester de notre profond respect pour un acte revêtu de la sanction du Saint-Père. Discuter et juger quand l'autorité compétente et suprême a décidé, serait, selon nous, pour un fils soumis de l'Eglise, une impardonnable témérité. D'ailleurs, voilà plusieurs années que les négociations sont ouvertes; tous les articles ont été soumis à l'examen et à la discussion; l'expérience des Evêques espagnols a été consultée; le Saint-Siége ne s'est prononcé qu'avec une lente maturité; et quand même l'autorité de Rome, dans les matières de discipline générale, ne commanderait pas notre vénération, nous rougirions encore, nous, prêtre isolé, étranger à l'Espagne, ignorant les mille intérêts qu'il a fallu mettre d'accord, de critiquer l'œuvre que tant d'hommes éclairés ont élaborée avec un soin consciencieux. Nul doute que le Concordat ne put consacrer des dispositions plus favorables sur certains points; mais n'oublions pas les difficultés qu'il a fallu surmonter, et soyons bien sûrs que le Chef suprême de l'Eglise n'a rien négligé pour assurer à l'Espagne le bienfait d'une organisation ecclésiastique aussi parfaite que le comporte le malheur des temps.

Les journaux progressistes ont répondu avec fureur à la publication du concordat. Ils n'y voient qu'une œuvre de fanatisme réactionnaire; voilà une preuve des avantages qu'il apporte avec lui. Dans les affaires qui touchent aux intérêts de la religion, ces gens-là ont un instinct merveilleux. Ils se déchaînent contre tout ce qui peut la favoriser; quand ils applaudissent, il faut nous méfier.

On conçoit, du reste, leurs colères à la lecture du premier article:

" La religion catholique, apostolique, romaine, qui continue à être l'unique religion de la nation espagnole à l'exclusion de toute autre, se conservera toujours dans les domaines de Sa Majesté catholique avec tous les *droits et prérogatives dont elle doit jouir selon* la loi de Dieu et les dispositions des saints canons."

Cette déclaration vaut mieux, ce nous semble, que celles qui ont fait chez nous de la religion catholique celle *de l'Etat* et plus tard *de la majorité des Français.* L'Eglise ne pactise pas avec les nouveautés; elle ne glisse pas sa foi dans une phrase timide; elle se proclame hautement catholique; elle est digne de ses *ricos hombres* qui, à tous leurs titres de noblesse, préféraient celui de VIEUX CHRETIENS.

Il n'y a pas, dans cette déclaration, d'atteinte à la liberté de conscience; chacun peut se façonner une croyance à sa guise; mais l'état se refuse à faire un monstrueux assemblage de l'erreur et de la vérité, les protégeant avec un égal amour ou une indifférence égale.

Le second paragraphe assure l'entière liberté de l'Eglise; car il ne lui reconnait pas d'autres lois que celles de Dieu et des saints canons; et dans l'article 45 sont " révoqués, en tant qu'ils sont contraires au Concordat, les lois, ordonnances et décrets publiés jusqu'à ce jour en Espagne, en quelque manière ou forme que ce soit."

Une question de la plus haute gravité est résolue par l'article 2. C'est celle de la part que l'Episcopat doit prendre à l'instruction publique. Il y est dit que, " dans les universités, colléges, séminaires et écoles publiques ou privées, l'instruction de tous les degrés sera en tout conforme à la religion catholique, et qu'à cette fin on n'apportera aucune entrave à l'action des Evêques, obligés par leur ministère à veiller sur la pureté de la doctrine, de la foi et des mœurs, et sur l'éducation religieuse de la jeunesse, même dans les écoles publiques."

Et comme la vigilance des pasteurs perdrait toute son efficacité, si les mauvais livres pouvaient librement répandre leurs poisons, l'article 3 assure dans ce cas aux Evêques le concours de l'autorité civile.

Cette disposition a été particulièrement en butte aux attaques du parti progresssiste. On le conçoit aisément, puisque, dans un pays encore catholique, l'impiété ne pouvait assurer son triomphe qu'en s'emparant des générations nouvelles pour les marquer à son empreinte, tandis que les publications irréligieuses ou obscènes iraient porter la corruption dans les familles. Plus les clameurs sont grandes, et plus il est évident que le remède était nécessaire, plus aussi il est juste de louer le gouvernement qui, aux prises avec tant de passions mauvaises, n'a pas reculé devant l'accomplissement d'un devoir.

Le même article 3 statue que " les Prélats et autres ministres sacrés ne rencontreront aucun obstacle dans l'exercice de leurs fonctions"; quon " ne les molestera sous aucun prétexte en tout ce qui a rapport à l'accomplissement des devoirs de leur charge," et leur assure la protection de " toutes les autorités du royaume."

Enfin l'article 4 résume les précédents en établissant que: " En tout le reste qui appartient au droit et à l'exercice de l'autorité ecclésiastique et au ministère des ordres sacrés, les Evêques et le clergé sous leur dépendance jouiront de la pleine liberté que consacrent les saints canons."

Nous citons textuellement ces articles dont la rédaction large et sans restrictions nous semble un indice certain de l'esprit catholique apporté par le gouvernement dans les négociations avec le Saint-Siége.

Une nouvelle division ecclésiastique du territoire espagnol est adoptée. Valladolid est *érigée en métropole, ce qui porte à neuf le* nombre des archevêchés. Plusieurs siéges épiscopaux sont canoniquement réunis, d'autres sont transférés; trois nouveaux siéges sont érigés à Ciudad-Real, Madrid et Vitoria.

Voici la liste des évêchés reconnus par le concordat avec la métropole dont ils sont suffragants:

BURGOS. Calahorra (transféré à Logrono), Léon, Osma, Palencia, Santander, Vitoria.

GRENADE. Almeria, Murcie, Guadix, Jaen, Malaga.

COMPOSTELLE. Lugo, Mondonedo, Orense, Oviedo, Tuy.

SÉVILLE. Badajoz, Cadix, Cordoue.

TARRAGONE. Barcelone, Gerone, Lérida, Tortosa, Urgel, Vich.

TOLÈDE. Ciudad-Real, Coria, Cuença, Madrid, Plasencia, Siguenza.

VALENCE. Majorque, Minorque, Orihuela (transféré à Alicante), Ségorve.

VALLADOLID. Astorga, Avila (transféré à Castellon de la Plana), Salamanque, Ségovie, Zamora.

SARRAGOSSE. Huesca, Jaca, Pampelune, Tarazona, Teruel.

Chaque suffragant reconnaîtra désormais l'autorité canonique de son métropolitain, les exemptions et les juridictions privilégiées restant abolies, sauf les suivantes:

Celle du grand aumônier, sur la cour et sur l'armée; celle du Nonce apostolique, sur l'église et l'hôpital des Italiens à Madrid; celle des Prélats réguliers.

Les quatre ordres militaires de Saint-Jacques, de Calatrava, d'Alcantara et de Montesa possédaient une foule de maisons disséminées dans tous les diocèses, et qui toutes jouissaient d'une juridiction plus ou moins étendue. Tous ces lieux rentrent sous l'autorité des ordinaires respectifs; mais pour conserver un souvenir de ces glorieuses institutions qui ont rendu tant de services à l'Eglise et à l'Espagne, il sera déterminé un territoire sous le nom de *prieuré des ordres militaires*, où le roi, comme grand-maître des ordres par concession apostolique, exercera la juridiction suivant la teneur des bulles apostoliques. Le délégué du roi portera le titre de *prieur* et sera Evêque *in partibus.*

La même pensée d'unité dans l'administration ecclésastique a présidé à la réorganisation des Chapitres dont nous nous occuperons dans un prochain article. (*Ami de la Religion.*)

FRANCE.

Mouvement Social--M. C. Hugo condamné par la cour d'assises de la Seine--M. Victor Hugo, son père--la question de peine de mort.

(Monsieur *Louis Veuillot*, un des plus habiles publicistes français de l'époque, a écrit ce qui suit, à la date du 12 juin, à propos de la condamnation de M. Charles Hugo devant la Cour d'Assises de la Seine. On sait que la cause du procès intenté à M. C. Hugo, a été un article qu'il avait écrit dans l'*Événement*, à l'occasion de l'exécution du nommé Montcharmont.)

" Le jury de la Seine a donné hier un signe assez remarquable du mouvement qui s'opère dans les esprits. Un rédacteur de l'*Événement*, M. Charles Hugo, était traduit devant la cour d'assises pour un article qu'il avait cru écrire contre la peine de mort, à l'occasion du supplice de l'assassin Montcharmont. C'était un essai de jeune homme, tout plein d'antithèses et d'agréments de style, dans le goût de son journal et de sa famille, et que nous n'aurions pas cru coupable. L'auteur a été défendu en grande pompe par M. Victor Hugo, son père. Le jury, après vingt minutes de délibération, a porté un verdict de culpabilité, tout en reconnaissant des circonstances atténuantes. Véritablement, il y en avait! M. Charles Hugo a été condamné à six mois de prison.

Ce qui donne un caractère particulier à ce verdict, c'est la présence et la plaidoirie de M. Victor Hugo. Depuis longtemps, l'auteur de *Notre-Dame de Paris* et du *Dernier jour d'un Condamné* n'était plus populaire que dans la bourgeoisie; et là se trouvaient les derniers romantiques. Nous supposions bien qu'il n'en restait guère, mais nous pensions qu'il y en avait encore. Il paraît qu'il n'y en a plus.

Un article de M. Hugo fils, défendu par M. Hugo père, et condamné par des juges tirés de la seule classe où l'on ait pu sincèrement admirer *Claude Gueux*, assurément, c'est une surprise agréable pour les gens qui doutent du bon sens public.

Au moment de paraître devant la Cour, les jeunes rédacteurs de l'*Evénement* se sont empressés de rassembler des textes à l'appui de leur thèse; car, nous l'avons dit, ils sont convaincus qu'ils combattent la peine de mort. Avec une naïveté qui a quelque chose de touchant, ils ont donné la plus belle place parmi ce choix d'autorités à M. Victor Hugo lui-même, prenant dans *Claude Gueux* et dans la préface du *Dernier jour d'un Condamné* ce qu'ils y trouvaient de plus beau, et se mettant à couvert sous ces chefs-d'œuvres d'autrefois, qui sont encore des chefs-d'œuvres pour eux. Juste ciel! Voilà pourtant ce que nous avons admiré, ce qui a eu vingt éditions, ce que nous avons donné à traduire à toute l'Europe! Rendons justice à M. Hugo et à ses élèves, ils font maintenant beaucoup mieux que cela. Nous venons de dire que les bourgeois ne sont plus romantiques; M. Hugo, à dix ans de distance, ne l'est presque plus lui-même, et ses enfants, dans quelques années, ne le seront plus du tout. Personne aujourd'hui ne voudrait, ni n'oserait, ni ne saurait écrire certains passages de *Claude Gueux* et de la préface du *Dernier jour d'un Condamné.* On serait mis à l'amende; c'est ce que le jury vient de constater en condamnant l'article de l'*Evénement*, cent fois moins répréhensible, au point de vue du goût, de la morale, des lois et de la raison que ces ouvrages qui ont rendu leur auteur illustre et qui l'ont fait entrer à l'Académie comme les Visigoths dans Rome. Lui aussi, M. Victor Hugo, l'a constaté à sa manière: sa plaidoirie, quoique fort enflé à vieux vent et fort chargée de vieilles fanfreluches, est sage et quasi-cicéronnienne, à côté de ces beaux ronflement de l'ancienne période hugotique. Plus de poings sur la hanche, à peine quelques petites trivialités, des velléités de périphrases: c'est un burgrave! Si peu fourni qu'il soit de cette précieuse qualité qu'on appelle le tact oratoire, M. Hugo sent néanmoins que ses anciennes façons ne seraient point de mise et que la mode en est passée.

Les louanges que nous sommes heureux de donner à la plaidoirie de M. Hugo ne s'adressent qu'à la forme. Quant au fond, nous n'en disons rien, et par deux raisons. M. Hugo plaidait pour son fils et plaidait contre la peine de mort. Tout ce qu'il a dit pour son fils mérite des égards et rien de ce qu'il a dit contre la peine de mort ne mérite l'attention.

M. Victor Hugo, est un académicien qui jadis a fait de bonnes pièces de vers, quoique trop chevillées; il ne brille pas autant dans la *prose, et il se perd tout à fait dans la politique,* témoins ses douze discours, dont deux ont été prononcés au congrès du la paix. Ses chansons ont plu à beaucoup de gens, mais jamais il n'a écrit ni débité une phrase qui ait obtenu un retentissement sérieux. On connait des discours de M. Guizot, de M. Berryer, de M. de Montalembert, de M. Thiers, de M. de Lamartine, de M. Barrot, de plusieurs autres, dont le monde a parlé, qui ont eu leur effet et qui ont laissé leur trace dans les destinées publiques: qui connaît un discours de M. Hugo? Il y a eu des livres que toutes les têtes pensantes de l'Europe ont lus et qu'aucun homme grave n'oserait n'avoir pas lus. On a lu M. de Maistre, M. de Bonald, M. Guizot, M. de Châteaubriant, M. de Lamennais, M. de Tocqueville, même M. de Lamartine: où est le livre de M. Hugo, et quel homme parmi ceux qui comptent sur la terre se sentirait humilié de n'avoir pas achevé ou même de n'avoir pas ouvert *Notre-Dame de Paris, Le Rhin* et *Bug-Jargal*? M. Hugo n'est ni un politique, ni un philosophe, n. un critique; il a fabriqué adroitement les vers, voilà son mérite. Ce n'est pas le mérite d'un penseur, comme il s'en vante volontiers: c'est tout au plus celui d'un sonneur. Pendant un certain moment, qui est passé, il a d'un bras assez vigoureux secoué la cloche au profit de certaines vulgarités qui régnaient en ce moment-là et qui maintenant ne règnent plus.

Or, la question de la peine de mort est bien forte pour un mérite de ce genre et d'ailleurs si fatiguè. A l'époque du *Dernier jour d'un Condamné* et de *Claude Gueux*, cette question remuait ça et là. M. Hugo l'a saisie par le côté où elle lui offrait le plus de prise, le côté philantrophique, libéral et banal, et il a mis son bourdon en branle. Nous aurions une pauvre idée des partisans de l'abolition de la peine de mort qui lui sauraient gré du service qu'il leur a rendu. Nous en remarquons quelques-uns au nombre des autorités dont il s'appuie, que nous lui souhaitons de n'avoir pas un jour pour jurés. Qu'il ne se fie pas même à Voltaire!

La question de la peine de mort est mêlée intimement à l'histoire de l'humanité. Elle a occupè les plus grands esprits. Les plus graves, les plus cléments, les plus miséricordieux l'ont résolue dans le sens de la peine, et toute la civilisation chrétienne a maintenu le glaive dans ses codes, si longtemps dictés par l'esprit de l'Evangile. M. Hugo ne tient nul compte de tout cela. Il a pour lui Beccaria, Franklin, Turgot (que n'ajoute-t-il Robespierre?); il croit avoir M. de Broglie et M. Guizot: il sonne sa cloche. En présence de toute la sagesse des législations passsées et de toutes les épouvantes du temps présent, à propos de Montcharmont, au beau milieu du spectacle judiciaire qui nous est en ce moment donné par la Belgique, il déclare que l'instrument du supplice est de trop dans une société qui a pour livre l'Evangile."

Ce serait une chose désagréable de répondre à cela, et à quoi bon y répondre?

Le principal argument de M. Hugo, celui

FEUILLETON.

LES SUITES D'UN DUEL

Ou Conseils du repentir.

Pourquoi dans les moments de trève que me laisse l'analyse du bel ouvrage "*Le Montagnard*" ne vous distrairais-je pas par quelque nouvelle propre à émouvoir? Pourquoi ne laisserais-je pas aller mon imagination vers quelques-uns de ces souvenirs que j'ai recueillis pendant mes longues pérégrinations en France?

Ces jours passés, en fouillant mes notes de voyages, mes yeux ont reconnu une touchante histoire que j'écrivais pendant une belle soirée d'été dans les Pyrennées, et que, par originalité j'achevai sur le sommet du pic au midi. Le fond en est vrai, seulement je l'ai prolongé et j'en ai coloré les formes. Quels doux instants pour moi que ceux que je peux ravir à tous les soucis d'une vie pleine de tempêtes et de déboires, pour me transporter à ces années si gaies où, libre comme l'air, je voyageais par monts et par vaux, sans autre souci que de savoir où je porterais mes pas le lendemain, et où je m'abriterais pendant la nuit.

Enfant, j'ai connu le bonheur d'une tendresse pleine de sollicitude, et certes, la si forte affection de deux frères sympathiques sous tous les rapports, est bien un grand bonheur dans la vie. Aujourd'hui que des milliers de lieues nous séparent, l'affection est encore plus vive, peut-être; mais nos rapports, mais nos tendres soins ne peuvent plus exister. O beaux jours! ô nos belles promenades! ô nos doux entretiens, reviendrez-vous jamais?

Les temps ont bien changé! Aujourd'hui, celui qui a rempli tous les instants de ma jeunesse moissonne dans les vastes déserts de l'Amérique, dans le rude mais fertile champ du Seigneur, et moi je reste à Lyon, vivant au milieu de mes souvenirs, et respirant à pleins poumons l'air de la tribulation...

Depuis trois ans bientôt, je m'abreuve à la coupe amère des déceptions, je connais les insomnies et les chagrins; l'inquiétude est mon partage. Pour moi, plus de joie, plus de bonheur sans nuage, si ce n'est quand je m'enferme dans ma chambre et que je contemple mes nombreux livres, ou bien si je me mets à mon bureau pour écrire mes impressions et mes souvenirs. Ah! si le Ciel, pour moi, pouvait devenir serein! si après tant de soucis, je pouvais voir revenir le bonheur! Oh! vous, belles illusions, qui avez fait si souvent palpiter ma poitrine, si vous cessiez enfin de n'être que des menteuses couvertes de roses, dans un élan de suprême reconnaissance, je remercierais Dieu d'avoir éloigné de moi l'amertume et les douleurs.

Le 20 Août 1843 je dis adieu à la jolie ville de Toulouse, et, en chantant gaiement, je m'engageai sur la vaste route qui parcourt une immense plaine qui va aux Pyrennées. Deux jours après j'arrivai au pied de ces montagnes sans rivales, que la main de Dieu a placées comme un rampart indestructible de la Méditerrannée à l'Océan, entre l'Espagne et la France. Je séjournai seulement un jour à Tarbes, jolie et coquette petite ville sur les rives enchanteresses de l'Adour, et le 23 je me dirigeai vers les flancs des montagnes, merveilleuses forêts de monts, dont les cîmes glacées s'élancent dans les nuages.

En passant, je m'arrêtais souvent pour contempler ces si riches et si belles vallées tantôt importantes et sévères, tantôt riantes et gracieuses.

J'ignore les richesses pittoresques de votre Amérique, mais je crois pouvoir vous dire que ce ne serait pas sans étonnement et sans admiration que vous contempleriez certaines contrées de notre belle France.

Dans les montagnes surtout vous verriez ces fleuves de verdure, dont les ondes fleuries coulent entre les hauteurs couronnées de sapins; ces torrents écumeux, qui semblent tomber du ciel, et dont les eaux se transforment en une poussière colorée de tous les reflets de la lumière; et ces rochers qui roulent pêle-mêle comme des flots, des sommets que nul être vivant n'a touchés. Vous verriez ces profondes solitudes, ces déserts d'une magnificence terrible, que l'imagination des poètes a peuplés de souvenirs, où l'on croit voir à la clarté indécise de la lune, errer les enchanteurs et les chevaliers du moyen-âge.

Le jour tombait quand j'arrivai sur le plateau qui couronne le joli petit village de Luz; après une chaude journée la fraîcheur de la nuit se répandait sur cette nature si prodigue de ses richesses, la lune se montrait à l'horison; une brise légère agitait les nombreux arbres qui m'entouraient et au loin j'entendais le bruit d'une cascade qui seule troublait bruyamment le profond silence qui régnait autour de moi.

Je m'assis sur le tronc d'un arbre, autant pour me reposer des fatigues de la journée, que pour contempler avec ravissement le beau spectacle que j'avais sous les yeux et pour écouter les accents mélodieux du crépuscule. Je vis tout près de moi un petit tas de ruines et quelques poignées de cendres. Je mettais déjà mon esprit à la torture pour tâcher de savoir quelles étaient ces ruines, quand un homme de quatre-vingts ans environ, mais agile et robuste, m'aborda.

Il y avait dans son abord, dans ses gestes et sur ses traits quelque chose de si agréable et de si engageant que je m'approchai de lui et le saluai amicalement. Il me serra la main avec effusion et me demanda d'où je venais.—Je lui manifestai mon étonnement de rencontrer dans ces contrées quelques ruines éparses sur le sol.

A ces mots il soupira et me dit que là fut un couvent, mais que le fer et le feu révolutionnaire avaient moissonné ces vastes bâtiments, et que depuis, chaque jour il venait méditer et prier sur l'emplacement du monastère.

Insensiblement la conversation s'engagea et je priai mon interlocuteur de me raconter le souvenir qui remplissait tous les instants de sa vie.

Voilà ce que j'ai recueilli de sa bouche:

" Le mois d'octobre 1786 venait de commencer. A l'endroit où la plus solitaire de ces vallées se confond avec les plaines inférieures, s'élevait un château qui semblait en défendre l'accès, et dont il reste encore une tour.

Vers les deux heures de l'après-midi, un jeune homme en sortit et se dirigea vers les hauteurs, en prenant un petit sentier qui se perdait au milieu des sapins.

Ce jeune homme avait 25 ans et était vêtu avec richesse. Après avoir jeté sur ce site sublime un coup-d'œil d'admiration, il sortit de sa poche une lettre déjà lue, et la relut encore avec attention.

Plusieurs fois il s'arrêta brusquement au milieu du sentier; puis quand cette lecture fut achevée, il se mit presque à courir quoique la montée devint plus rapide. Ses traits étaient contractés par une émotion pénible et ses yeux étaient fixés vers la terre. Après deux heures de marche au milieu de ces arbres séculaires, il arriva au pied du plateau sur lequel nous sommes. Vous le voyez, mon jeune voyageur, c'était comme aujourd'hui, un pays verdoyant et fertile de prairies et de forêts que sillonnaient mille petits canaux, alimentés par un torrent que vous entendez à